

sommes pas jusqu'à ce jour restés fidèles. Nous n'avons, l'année dernière, combattu aucune des mesures du Gouvernement, excepté sa politique douanière, parce que, à notre avis, elle devait nuire à nos relations commerciales avec l'Angleterre, gêner le commerce de la mère-patrie, et de cette façon faire obstacle à la bonne conduite de la guerre.

L'arche d'alliance.

J'arrive maintenant à la proposition qui nous est soumise de prolonger d'un an le mandat de cette Assemblée. Il faut nous rappeler que cette question revêt un caractère plus grave pour nous en Canada que la prolongation des pouvoirs du parlement anglais. Le privilège que l'on cherche aujourd'hui, et je demande encore une fois à cette Chambre de ne pas l'oublier, ne peut pas être voté par nous mêmes. Nous sollicitons une modification de la Constitution que nous ont obtenu les pères de la Confédération, et il convient de traiter le sujet avec prudence.

La constitution est l'arche d'alliance où sont déposées les tables de la loi, et à laquelle on ne saurait toucher sans quelque danger. Pour ma part, pour les raisons énoncées par mon très honorable ami, il y a un instant, et que j'ai présentées moi-même à plusieurs reprises, je regretterais une élection pendant la guerre. Si, cependant, la guerre devait se prolonger bien au-delà de ce que l'on a cru, personne ne suppose que les prérogatives du peuple canadien à l'égard de ce Parlement puissent être suspendues indéfiniment. Voilà ce que nous avons à considérer. Provoquer une élection quand on peut l'éviter est autre chose que la subir quand la loi oblige à la tenir.

N'oublions pas, au reste, qu'il y a de la dignité et de la grandeur chez un peuple qui, dans un temps de crise, ne laisse pas d'observer ses lois et sa constitution comme en temps de paix. Rome elle-même, autrefois, suspendait sa constitution pendant la guerre; mais, soit dit à l'honneur de la Grande-Bretagne, jamais elle n'a, dans aucune circonstance, suspendu sa constitution.

Mon très honorable ami a cité l'exemple de l'Angleterre où les pouvoirs de la chambre populaire ont été prolongés d'un an; mais ce n'était pas là faire violence à la constitution britannique, puisque les pouvoirs du parlement l'y autorisaient. Pendant les guerres de Napoléon et celles de la Révolution française, qui ont duré presque sans interruption de 1793 à 1815, l'Angleterre s'est gouvernée comme d'habitude.

Pendant tout le cours de la guerre civile aux Etats-Unis, la République, fille de la Grande-Bretagne, a maintenu ses lois et ses institutions, tout comme en temps de paix.

Pour grandes et pour terribles que ces guerres aient été, elles n'ont eu, toutefois, rien de comparable à la guerre actuelle. Ce conflit dépasse tout ce que l'on a vu, et c'est en tenant compte du caractère exceptionnel des circonstances que, pour ma part,